

NOTICE D'EMBALLAGE

Stullmisan® S ad us. vet., poudre pour chevaux, bovins, ovins, porcs, volaille et chiens

1. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ ET DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE FABRICATION RESPONSABLE DE LA LIBÉRATION DES LOTS, SI DIFFÉRENT

Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché: MSD Animal Health SARL, Werftestrasse 4, 6005 Lucerne

Fabricant responsable de la libération des lots: Pharma Stulln GmbH, Werkstrasse 3, 92551 Stulln, DE

2. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE

Stullmisan® S ad us. vet., poudre pour chevaux, bovins, ovins, porcs, volaille et chiens

3. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S) ET AUTRE(S) INGRÉDIENT(S)

1 g contient:

Substance active:

Extrait de pointe d'épinette	30.56 mg
------------------------------	----------

Excipients:

4-hydroxybenzoate de méthyle (E218)	8.05 mg
-------------------------------------	---------

4-hydroxybenzoate de propyle	3.45 mg
------------------------------	---------

Extrait de plantes composé de:

Extrait de fleur de camomille, extrait de feuille de mélisse, extrait d'herbe d'absinthe

Amidon de maïs

Poudre brunâtre coulissante pour l'administration orale

4. INDICATION(S)

Diarrhée, addition à l'alimentation en cas de difficultés à l'élevage, de manque d'appétit et de lait maternel insuffisant.

5. CONTRE-INDICATIONS

Aucune.

6. EFFETS INDÉSIRABLES

Aucun connu.

7. ESPÈCE(S) CIBLE(S)

Chevaux, bovins, ovins, porcs, volaille et chiens

8. POSOLOGIE POUR CHAQUE ESPÈCE, VOIE(S) ET MODE D'ADMINISTRATION

Poudre pour administration orale avec de la nourriture, de l'eau de boisson ou du lait.

Chevaux, bovins	env. 50 g (½ sachet)	1x par jour
Poulains, veaux	env. 25 g (¼ sachet)	1x par jour
Ovins	env. 8 g (1 cuillère à soupe arasée)	3x par jour
Gorets, porcelets sevrés	env. 12 g (1½ cuillère à soupe arasée)	1x par jour
Porcelets à la mamelle	env. 2 g (1 cuillère à thé arasée par animal)	3x par jour
Grands chiens	env. 8 g (1 cuillère à soupe arasée)	3x par jour
Poussins	1 cuillère à soupe par 10 poussins	1x par jour

Mélanger la dose voulue avec une poignée de blé ou de seigle moulu grossièrement ou encore de son et la donner à manger à l'animal. Si l'animal ne mange plus, Stullmisan® S peut être donné à boire, dilué dans de l'eau.

Pour les jeunes animaux, qui se nourrissent de lait ou de bouillie liquide, mélanger Stullmisan® S dans une tasse avec un peu de lait ou d'eau, puis ajouter ce mélange au lait ou à la bouillie et bien mélanger. Pour les poussins, ajouter Stullmisan® S à l'eau de boisson ou aux aliments mous. En général un traitement d'une journée suffit.

Il est recommandé d'augmenter légèrement la dose en fonction du poids de l'animal ou de prévoir un traitement de deux jours pour les animaux de plus grande taille. Le produit ne présente aucun risque de surdosage.

En cas de sevrage précoce de jeunes animaux, porcelets ou veaux, ou lorsque la mère n'a pas ou pas suffisamment de lait, mélanger Stullmisan® S au lait de substitution pour éviter les diarrhées.

9. CONSEILS POUR UNE ADMINISTRATION CORRECTE

Sans objet.

10. TEMPS D'ATTENTE

Aucun.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Conserver à température ambiante (entre 15°C et 25°C).

Ce médicament vétérinaire ne doit pas être utilisé au-delà de la date de péremption figurant après la mention EXP sur la boîte. La date de péremption correspond au dernier jour du mois indiqué.

12. MISE(S) EN GARDE PARTICULIÈRE(S)

Aucune.

13. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DECHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères. Demandez à votre vétérinaire ou pharmacien pour savoir comment vous débarrasser des médicaments dont vous n'avez plus besoin. Ces mesures contribuent à préserver l'environnement.

14. DATE DE LA DERNIERE NOTICE APPROUVEE

26.01.2021

Vous trouverez de plus amples informations sur ce médicament aux adresses www.swissmedic.ch et www.tierarzneimittel.ch.

15. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Présentations: Emballage de 4 sachets de 100 g chacun

Catégorie de remise D: remise en ordonnance sur conseil spécialisé

Swissmedic 35767

Pour toute information complémentaire concernant ce médicament vétérinaire, veuillez prendre contact avec le représentant local du titulaire de l'autorisation de mise sur le marché mentionné dans la rubrique 1.